

LES AIDES DU FIPHFP

QUOI?

- 1 - Favoriser l'accès à l'emploi
- 2 - Créer les conditions de succès et de maintien dans l'emploi
- 3 - Assurer la pérennité des compétences et connaissances relatives au handicap au travail

POUR QUI ?

Peuvent bénéficier des financements du FIPHFP, les employeurs publics suivants :

- L'Etat
- Les établissements publics de l'Etat autres qu'industriels et commerciaux
- Les juridictions administratives et financières,
- Les autorités administratives indépendantes,
- Les autorités publiques indépendantes,
- Les groupements d'intérêt public,
- Les employeurs du secteur public non industriel et commercial (fonctions publiques d'Etat, territoriales et hospitalières, ainsi que les établissements publics administratifs)

Le Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) a pour objectif d'accompagner les personnes en situation de handicap vers l'emploi public ou de les aider à conserver une activité professionnelle en compensant leur handicap.

Dans cette optique d'insertion et de maintien dans l'emploi, le FIPHFP peut financer au cas par cas des aides individuelles matérielles, techniques, humaines ou encore de la formation.

Il appuie également les employeurs publics dans le développement de politiques en faveur des agents en situation de handicap. Les politiques handicap doivent permettre l'atteinte progressive du taux d'emploi minimum de 6%, mais avant tout d'offrir des conditions de travail adéquates et durables aux personnes en situation de handicap.

LES AIDES EXISTANTES :

- les adaptations des postes de travail
- les rémunérations versées aux agents chargés d'accompagner une personne en situation de handicap
- les aides versées par les employeurs publics afin d'améliorer les conditions de vie
- la formation et l'information des travailleurs en situation de handicap
- les dépenses d'études
- la formation et l'information des personnels

QUEL CONTRAT ?

- CDD
- CDI
- Alternance
- Contractuel Titularisation

RÉMUNÉRATION

A minima le SMIC

**Pour plus d'information :
le catalogue des
interventions du FIPHFP**



POUR TOUS RENSEIGNEMENTS CONTACTEZ NOS CHARGÉES DE RELATIONS ENTREPRISES

Nord Cotentin : Emilie LAISNEY

02.33.72.55.28 - e.laisney@capemploi50.com

Centre Manche : Mathilde LEMOINE

02.33.72.55.14 - m.lemoine@capemploi50.com

Sud Manche : Delphine MASSE

02.33.72.55.23 - d.masse@capemploi50.com



Mise à jour 04/01/2022